



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 15 de l'ordre du jour

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

b) Election de dix-huit membres du Conseil économique et social

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Ce matin, l'Assemblée générale va procéder à l'élection de 18 membres du Conseil économique et social pour remplacer les membres dont le mandat expire le 31 décembre 1993. Les 18 membres sortants sont les suivants : Argentine, Autriche, Botswana, Chili, France, Allemagne, Guinée, Japon, Malaisie, Maroc, Pérou, Somalie, Espagne, République arabe syrienne, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie et Yougoslavie.

Je voudrais rappeler aux membres de l'Assemblée qu'à partir du 1er janvier 1994, les Etats suivants continueront d'être représentés au Conseil économique et social : Angola, Australie, Bahamas, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, Ethiopie, Gabon, Inde, Italie, Koweït, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Mexique, Nigéria, Norvège, Philippines, Pologne, République de Corée, Roumanie, Fédération de Russie, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique et Zaïre.

Le nom de ces 36 Etats ne doit donc pas apparaître sur les bulletins de vote.

Conformément au paragraphe 4 du dispositif de la résolution 2847 (XXVI) de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1971, et compte tenu du nombre d'Etats qui demeureront membres du Conseil après le 1er janvier 1994, les 18 membres doivent être élus de la façon suivante : cinq membres du Groupe des Etats d'Afrique; trois du Groupe des Etats d'Asie; un du Groupe des Etats d'Europe orientale; quatre du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes; et cinq du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats. Les bulletins de vote reflètent ce schéma.

Je tiens à informer les membres de l'Assemblée que les candidats - dont le nombre ne doit pas excéder celui des sièges à pourvoir - qui auront reçu le plus grand nombre de voix et obtenu la majorité requise des deux tiers des membres présents et votants, seront déclarés élus. En cas de ballottage pour un siège restant, il sera procédé à un scrutin restreint limité à ceux des candidats qui auraient obtenu un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret et il ne sera fait aucune présentation de candidature.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent faire des déclarations avant que nous procédions à l'élection.

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.33
3 novembre 1993

FRANCAIS

M. Ghafoorzai (Afghanistan) (*interprétation de l'anglais*) :

Etre membre du Conseil économique et social est important, essentiellement pour les deux raisons suivantes : premièrement, contribuer aux activités des différents organes de l'Organisation fait partie des responsabilités collectives de chaque Etat Membre et de celles qu'il a souscrites en vertu de la Charte afin d'utiliser les mécanismes internationaux pour promouvoir le progrès économique et social de tous les peuples; deuxièmement, c'est grâce à la participation à ces organes qu'un Etat Membre peut porter à l'attention du département pertinent du système des Nations Unies ses besoins particuliers concernant la promotion de programmes économiques et sociaux et d'amélioration de la qualité de la vie pour son peuple.

Après 14 ans de domination et d'occupation étrangères, l'Afghanistan reprend sa place dans cette instance internationale et s'efforce de participer activement aux activités de l'Organisation. Nous considérons que cette obligation nous incombe au titre de la Charte.

S'agissant de nos problèmes et besoins particuliers à ce stade plutôt critique de notre vie de pays déchiré par la guerre, nous voulons porter à l'attention des organes pertinents de l'Organisation, y compris le Conseil économique et social, les besoins particuliers de la nation afghane, dont la destruction au fil des 14 dernières années de guerre n'a probablement pas d'équivalent dans l'histoire. Nous avons non seulement perdu 1,5 million de personnes, mais aussi toute notre infrastructure économique, et nous devons faire face à d'immenses problèmes économiques, sociaux, culturels, éducatifs, de santé et autres qui nous ont été laissés en héritage à la suite de l'agression de l'ancienne Union soviétique contre notre patrie.

En outre, pour garantir un équilibre de la représentation des groupes d'intérêt au Conseil économique et social, l'Afghanistan a conclu que sa participation au Conseil assurerait une représentation appropriée des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral.

Pour ces raisons, nous avons présenté notre candidature au Conseil économique et social. Toutefois, comme il n'était pas opportun que le Groupe des Etats d'Asie ne soit pas en mesure de présenter un nombre de candidats égal au nombre de postes à pourvoir, et qu'ainsi il y ait des candidatures en compétition, la délégation de l'Etat islamique d'Afghanistan, dans un esprit de conciliation et pour faciliter le processus de l'élection des candidats asiatiques au Conseil économique et social, a décidé de retirer sa candidature pour cette année. Nous espérons sincèrement que les Etats Membres seront favorables au renouvellement de la candidature de l'Afghanistan pour 1995-1996.

M. Shaheed (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) :

Malgré l'appui généreux reçu pour notre candidature au Conseil économique et social, que nous apprécions profondément, ma délégation voudrait annoncer qu'elle n'insiste pas pour présenter sa candidature cette année et qu'elle souhaite la reporter à l'année prochaine afin de maintenir l'unité du Groupe des Etats d'Asie et pour répondre aux aimables prières du Président de ce groupe en vue de parvenir à une liste de candidatures qui corresponde au nombre de postes à pourvoir pour le Groupe.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne la parole au représentant du Zimbabwe, en sa qualité de Président du Groupe des Etats d'Afrique.

M. Mumbengegwi (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) :

Mon chef d'Etat, le Président Robert Gabriel Mugabe, a déjà exprimé, Monsieur le Président, notre plaisir de vous voir présider aux affaires de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Qu'il me soit néanmoins permis d'avoir l'honneur et le plaisir, en ma qualité de Président du Groupe des Etats d'Afrique pour le mois d'octobre, de réitérer ses sentiments.

Le Conseil économique et social est l'une des instances privilégiées de dialogue international constructif et de coopération sur les questions économiques et sociales qui concernent nos régions et nos peuples. Les soulèvements et les conflits violents qui affectent nos pays et nos régions sont souvent, dans une grande mesure, des manifestations de maladies économiques et sociales profondément enracinées. La relation entre la paix et le bien-être économique et social est donc d'une importance capitale.

Nous espérons que le rapport attendu du Secrétaire général relatif à un programme d'action pour le développement donnera l'élan nécessaire à la promotion de la coopération internationale pour le progrès économique et social. Le Groupe des Etats d'Afrique est prêt à participer pleinement et constructivement à cette fin aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

C'est donc avec grand plaisir que je présente les pays suivants comme candidats à l'élection au Conseil économique et social : Egypte, Ghana, Sénégal, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe. Tous ces pays ont reçu le plein appui du Groupe des Etats d'Afrique. Au nom du Groupe, je recommande ces cinq candidats à l'Assemblée générale pour examen.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie en sa qualité de Président du Groupe des Etats d'Asie.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) :

En ma qualité de Président du Groupe des Etats d'Asie pour le mois d'octobre 1993, et après avoir entendu les déclarations des représentants de l'Afghanistan et de la République arabe syrienne, je voudrais informer l'Assemblée que les pays suivants ont décidé de retirer leur candidature : Afghanistan, République populaire démocratique de Corée, République arabe syrienne et Emirats arabes unis.

Je voudrais informer l'Assemblée qu'en dépit du geste généreux des pays que je viens de mentionner, le Groupe des Etats d'Asie n'a pas été en mesure de faire un choix sur une liste. Les candidatures déclarées du Groupe des Etats d'Asie aux élections du Conseil économique et social pour la période 1994-1996 sont par conséquent les suivantes : Indonésie, Japon, Kazakhstan, Pakistan et Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie, en sa qualité de Président du Groupe des Etats d'Europe orientale.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) :

En ma qualité de Président du Groupe des Etats d'Europe orientale, je voudrais informer l'Assemblée que le Groupe appuie la candidature de la Bulgarie au siège à pourvoir au Conseil économique et social dont dispose notre groupe. Nous sommes convaincus que la participation de la Bulgarie aux travaux du Conseil renforcera leurs résultats pratiques, car le Conseil doit entreprendre des tâches importantes par suite des nouvelles réalités géopolitiques et économiques.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne la parole au représentant de Cuba, en sa qualité de Président du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Zamora (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) :

Le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes a toujours attaché une grande importance aux activités du Conseil économique et social. En ma qualité de Président de ce groupe pour le mois d'octobre, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que pour les quatre sièges à pourvoir dont dispose notre région, le Groupe appuie les candidatures du Chili, du Costa Rica, du Paraguay et du Venezuela.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, en sa qualité de Président du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

M. Keating (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, je suis très heureux d'aviser l'Assemblée générale que pour les quatre sièges du Conseil économique et social à pourvoir dont dispose notre région pour la période commençant le 1er janvier 1994, il y a cinq candidatures : la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande et le Portugal. Ces candidatures sont toutes appuyées par le Groupe.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Conformément au règlement intérieur, nous allons procéder à l'élection au scrutin secret, compte tenu des déclarations faites par les représentants de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, du Zimbabwe, de l'Indonésie, de la Fédération de Russie, de Cuba et de la Nouvelle-Zélande.

Les bulletins de votes marqués A, B, C, D et E vont maintenant être distribués. Je demande aux représentants de bien vouloir n'utiliser que ces bulletins et d'y inscrire le nom des Etats pour lesquels ils désirent voter.

Tout bulletin comportant plus de noms que de sièges assignés au groupe régional en question sera déclaré nul. Les noms des Etats Membres n'appartenant pas à ce groupe qui apparaîtraient sur le bulletin correspondant à ce groupe ne seront pas pris en compte.

Sur l'invitation du Président, M. Yahya (Brunéi Darussalam), Mme Valle Camino (Cuba), M. Silis (Lettonie), Mme Iiyambo (Namibie) et Mme Nicolaisen (Norvège) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 10 h 50, est reprise à 12 h 10.

Mme Fréchette (Canada), Vice-Présidente, assume la présidence.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Le résultat du vote est le suivant :

Groupe A - Etats d'Afrique

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	171
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	171
<i>Abstentions :</i>	2
<i>Nombre de votants :</i>	169
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	113
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Egypte	167
Ghana	166

Zimbabwe	166
Sénégal	165
République-Unie de Tanzanie	165
Zambie	1

Groupe B - Etats d'Asie

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	171
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	171
<i>Abstentions :</i>	0
<i>Nombre de votants :</i>	171
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	114
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Japon	149
Indonésie	129
Pakistan	97
Kazakhstan	63
Papouasie-Nouvelle-Guinée	59

Groupe C - Etats d'Europe orientale

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	171
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	2
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	169
<i>Abstentions :</i>	8
<i>Nombre de votants :</i>	161
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	108
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Bulgarie	161

Groupe D - Etats d'Amérique latine et des Caraïbes

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	171
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	171
<i>Abstentions :</i>	3
<i>Nombre de votants :</i>	168
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	112
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Venezuela	166
Chili	164
Paraguay	158
Costa Rica	155
Equateur	1
Uruguay	1

Groupe E - Etats d'Europe occidentale et autres Etats

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	171
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	0
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	171
<i>Abstentions :</i>	2
<i>Nombre de votants :</i>	169
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	113
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Irlande	164
France	161
Portugal	160

Grèce	159
Allemagne	156
Malte	6
Nouvelle-Zélande	2
Espagne	1
Suède	1

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, les pays suivants sont élus membres du Conseil économique et social pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1994 : Bulgarie, Chili, Costa Rica, Egypte, France, Allemagne, Ghana, Grèce, Indonésie, Irlande, Japon, Paraguay, Portugal, Sénégal, République-Unie de Tanzanie, Venezuela, Zimbabwe.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je félicite les Etats qui viennent d'être élus membres du Conseil économique et social.

Un siège restant à pourvoir pour le Groupe des Etats d'Asie, l'Assemblée va maintenant procéder au premier tour de scrutin limité. Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, ce deuxième tour de scrutin sera limité aux deux Etats du Groupe des Etats d'Asie qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au tour de scrutin précédent - à savoir, le Kazakhstan et le Pakistan.

Les bulletins de vote vont maintenant être distribués. Je demande aux représentants d'inscrire sur les bulletins de vote le nom de l'Etat pour lequel ils désirent voter. Tout bulletin de vote sera déclaré nul s'il contient le nom d'un Etat autre que le Kazakhstan ou le Pakistan, ou s'il contient plus d'un nom.

Sur l'invitation du Président, M. Yahya (Brunéi Darussalam), Mme Valle Camino (Cuba), M. Silis (Lettonie), Mme Iiyambo (Namibie) et Mme Nicolaisen (Norvège) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 12 h 30, est reprise à 12 h 45.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Le résultat du vote est le suivant :

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	174
<i>Nombre de bulletins nuls :</i>	3
<i>Nombre de bulletins valables :</i>	171
<i>Abstentions :</i>	0
<i>Nombre de votants :</i>	171
<i>Majorité requise des deux tiers :</i>	114
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Pakistan	106
Kazakhstan	65

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Ce tour de scrutin limité n'a pas été concluant. Conformément au règlement intérieur, nous devons donc procéder à d'autres tours de scrutin limités. Cependant, étant donné l'heure tardive, je propose que cette procédure de vote soit reportée à la prochaine séance qui aura lieu à 15 heures.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 45.
